

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DES OLÉICULTEURS DE CORSE (SIDOC)

Le SIDOC a demandé une extension de son accord interprofessionnel relatif aux cotisations interprofessionnelles pour les campagnes 2018/2019, 2019/2020 et 2020/21.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo-grandescultures@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message « *SIDOC 2018-2021* » ;

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau des grandes cultures, semences végétales et produits transformés, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle : Syndicat Interprofessionnel des Oléiculteurs de Corse (SIDOC)			
Période: 2018/2021: campagnes oléicoles 2018/2019 - 2019/2020 - 2020/2021			
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement (UE) n°1308/2013 du 17 décembre 2013)	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €		
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
a) connaissance de la production et des marchés			
Objet et description de la ou les action(s) :			
1. <u>Suivi du marché</u> a. Relevé de prix - Collecte des données du marché des huiles d'olive en Corse b. Analyse comparative des résultats sur plusieurs années c. Etude portant sur les acteurs du secteur du commerce : leurs attentes, leur représentation du produit	7 600,00	7 600,00	8 000,00
2. <u>Les producteurs metteurs en marché</u> Etude Metteurs en marché: connaissance de l'activité commerciale et appréciation des partenariats commerciaux établis, pratique de la vente directe, attentes des metteurs en marché			
3. <u>Définition de leviers et de stratégies</u> a. Développement des circuits existants et identification de nouveaux circuits b. Etudes sur des marchés de niche (luxé, bio...)			
4. <u>Diffusion des informations recueillies et animation</u>			
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales			
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union			
d) commercialisation			
e) protection de l'environnement			
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production			
Objet et description de la ou les action(s) :			
1. <u>Communication sur l'huile d'olive et la filière oléicole</u> a. Actions auprès des enfants : intervention dans les écoles ou à l'occasion de manifestations organisées pour les enfants. b. Participations aux événements promotionnels : foires rurales, salons spécialisés hors de Corse,	6 080,00	6 080,00	6 400,00
2. <u>Communication sur l'huile d'olive en Corse et la filière oléicole de Corse</u> a. Relations presse locale, nationale et internationale b. Animations auprès des futurs professionnels de l'oléiculture c. Communication auprès des professionnels de la gastronomie d. Communication auprès des acteurs économiques,			
<u>auprès des professionnels et coordination des acteurs</u> 3. <u>Animation</u>			
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;			
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique			
i) études visant à améliorer la qualité des produits			
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement			
Objet et description de la ou les action(s) :			
Expérimentations: - Essais visant à connaître et à maîtriser l'efficacité des produits de lutte contre la mouche de l'olive alternatifs au diméthoate. - Recherche d'actions visant à diminuer la sensibilité à l'alternance du verger ancien : études de possibilités d'irrigation de vergers, essais comparatifs de méthodes culturales appropriées, afin de définir et mettre en œuvre des formations spécifiques au vieux verger (taille notamment). - Expérimentations visant à la validation de pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement, collaboration avec l'AREFLEC, l'interbio Corse et autres organismes de recherche Sélection et évaluation variétale : constitution d'un parc conservatoire des variétés corse pour leur évaluation et l'amélioration des connaissances agronomiques. o Analyses génétiques nécessaires à l'authentification des variétés o Analyses sanitaires des pieds-mères à conserver et à multiplier Animation et coordination des acteurs	9 120,00	9 120,00	9 600,00
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;			
l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits			
Objet et description de la ou les action(s) :			
Filière locale de production de plants certifiés : développement de la plateforme de production de boutures d'oliviers certifiées commandée à l'AREFLEC pour la production de plants d'oliviers corse avec la mise en place à terme d'une certification nationale par le Centre Technique Interprofessionnel Fruits et Légume (CTIFL): o Inscription des variétés d'oliviers corse au catalogue national auprès du GEVES o mise en place d'une production rapide et non certifiée pour agriculteurs (en priorisant les jeunes agriculteurs), dans le respect des contraintes de la future certification nationale o développement d'une production certifiée par le CTIFL o travail sur le cahier des charges en cohérence avec le schéma de certification pour les pépiniéristes positionnés sur le projet de plants certifiés de variétés locales o coordination du travail des chambres départementales d'agriculture en appui méthodologique de l'AREFLEC. o animation spécifique autour de la filière locale de production de plants d'oliviers de variétés locales.	1 520,00	1 520,00	1 600,00
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;			
Objet et description de la ou les action(s) :			
1. <u>Veille sanitaire</u> a. Evaluation de la résistance des variétés locales d'oliviers à la bactérie Xylella fastidiosa o tests de résistance à la Xylella fastidiosa pratiqués par l'INRA d'Angers b. Veille scientifique et technique concernant la Xylella fastidiosa, diffusion des informations recueillies c. Participation à différents réseaux et événements locaux et internationaux, diffusion des informations recueillies d. Analyses pour recherches de phénotypes et de résidus phytosanitaires dans les huiles 2. <u>Formation à la dégustation des huiles</u> Organisation de formations à l'autocontrôle pour les metteurs en marché 3. <u>Aide à la maîtrise du stockage de l'huile afin d'être en mesure de liser la commercialisation sur deux ans pour pallier les effets de l'alternance, en partenariat avec les chambres départementales d'agriculture.</u> 4. <u>Sensibilisation des moutonniers et confiseurs à la traçabilité et à la sécurité alimentaire</u> Aide aux opérateurs à respecter les prescriptions applicables de la législation alimentaire, à se conformer aux contraintes et obligations de traçabilité et de sécurité sanitaire par des formations à la qualité et sécurité sanitaire pour les moutonniers et confiseurs, et l'organisation d'audits moutonniers par des intervenants du CTO en partenariat avec les chambres départementales d'agriculture. 5. <u>Animation et coordination des acteurs</u>	6 080,00	6 080,00	6 400,00
n) gestion des sous-produits.			
montant TOTAL du financement par CVO pour chaque campagne	30 400,00	30 400,00	32 000,00
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés			
La CVO (Contribution Volontaire obligatoire) est prélevée sur toutes les quantités d'huile d'olive produite en Corse à raison de: 0,15 € ht par kilogramme d'huile résultant de leurs apports en olive à la charge des producteurs et 0,01 € ht par kilogramme d'huile d'olive à la charge des ateliers de transformation sur la base des quantités totales d'huile d'olive issues de la trituration des olives. LE SIDOC lance un appel à prélèvement en fin de campagne (en juillet de chaque année). Les prévisionnels de production annuelle étant très fluctuants, en raison de l'alternance de l'olivier, les budgets ont été établis sur une base moyenne de 190 tonnes d'huile produites chaque année sur la période concernée			
Signature de Sandrine Marfisi, Présidente du SIDOC:			



SIDOC
Siret : 433216785 00033
26, Quartier de la Poste
20260 LUMIO
04.95.56.64.97